

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 662

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 43 QUINQUIES

À l'alinéa 2, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.